

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2020

Pour la mise en œuvre d'un dispositif d'astreinte mutualisée d'IDE de nuit en EHPAD

Autorité compétente :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE
Standard : 0 809 402 032

Pour toute question :

Les candidats pourront demander des précisions complémentaires sur l'appel à candidatures à l'adresse suivante :

ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr

Clôture de l'appel à candidatures : En raison de la crise épidémique, la clôture de l'appel à candidature est reportée au mardi 15 septembre 2020 minuit

1. Objet de l'appel à candidatures :

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents la nuit en EHPAD, l'agence régionale de santé Hauts-de-France souhaite poursuivre et développer à l'ensemble des EHPAD de la région, la mise en place du dispositif d'astreinte mutualisée d'IDE de nuit, initiée en 2017. Aujourd'hui la région Hauts-de-France compte 24 dispositifs.

2. Pré-requis :

Pour répondre à cet appel à candidatures, les promoteurs doivent répondre aux critères suivants :

- Chaque projet est composé de 3 à 6 établissements de plusieurs gestionnaires et doit permettre la prise en charge de 350 résidents minimum.
- Chaque projet doit s'appuyer sur une réelle dynamique de coopération et de mutualisation organisée entre établissements d'un même territoire.
- Le périmètre géographique de chacun des projets doit permettre le respect d'un déplacement de 30 minutes maximum de temps d'accès de l'IDE à la structure.

3. Territoires :

L'appel à candidature est lancé sur l'ensemble de la région des Hauts de France.

4. Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis et sera téléchargeable sur le site de l'agence régionale de santé à l'adresse : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr>

5. Calendrier :

- date butoir de dépôt des dossiers de candidatures à l'ARS : **15 septembre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)**
- date butoir de notification : **15 novembre 2020**
- date prévisionnelle de début de mise en œuvre du projet : **premier trimestre 2021**

6. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt de candidature et de sélection :

I. Pièces justificatives exigibles :

Le dossier de candidature devra comporter :

- à minima les éléments en réponse aux besoins et décrits dans le cahier des charges
- la fiche d'inscription de candidature

II. Modalités de dépôt de candidature et de sélection

Les dossiers de candidature seront adressés :

- en **1 exemplaire**,
- accompagné d'une clé USB

En recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
AAC 2020 Dispositif IDE de nuit en EHPAD
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Sous-direction Planification Programmation Autorisation
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Un comité de sélection interne à l'ARS Hauts-de-France procédera à l'examen des dossiers et sélectionnera les projets au regard de leur qualité, de leur opérationnalité et de leur coût.

Une décision du directeur général de l'agence régionale de santé portant autorisation ou refus d'accompagnement sera notifiée individuellement aux candidats.

7. Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à candidatures sera publié sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France.

A Lille, le **25 MAI 2020**

Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale,


Sylvain LEQUEUX